#### LA FEMME EN EUROPE

Causerie présentée par M. Franz Blankart.

Chef du Bureau de l'intégration DPF/DFEP,

au Groupe Accueil et Dialogue (GAD)

des femmes des diplomates accrédités à Berne,

le mardi 27 avril 1976

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et chères Amies,

En guise de "captatio benevolentiae" je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous parler d'un thème parfaitement inabordable dans une causerie d'une heure et de ne pas interpréter mon choix comme une preuve de plus de la naïveté avec laquelle les hommes ont l'habitude de parler de la femme, mais comme la tentative - en tant que telle, maladroite - d'exprimer l'affection que je ressens aussi bien pour elle que pour notre Europe. Si je dis que le problème est inabordable, ce n'est pas seulement à cause de son énorme complexité d'ordre juridique, psychologique et historique, mais aussi et surtout parce que "la femme européenne" n'existe guère. Une mère de famille sicilienne . n'a pratiquement aucune motivation de se sentir solidaire d'une avocate suédoise. Un tel monde les sépare que leur identité biologique se présente comme un hasard dont l'apparition ne constitue guère un dénominateur commun de nature existentielle. Ma causerie n'a en outre nullement la prétention d'apporter quelque chose de neuf dans une discussion, heureusement vive depuis des années, et ne devrait être que le prétexte de suggérer à votre discussion un thème que S.E. l'Ambassadrice de Belgique a déjà brillamment abordé dans cette enceinte. C'est également



la raison pour laquelle je me limite à quelques aspects du problème en vous laissant le soin de les mettre dans un contexte plus global et d'en tirer les conclusions nécessaires.

# § 1 er De la femme de diplomate

Guillaume Thomas François Raynal, en 1770, écrit dans son Histoire philosophique (XI, 22) que "chaque nation européenne a une manière de traiter ses esclaves qui lui est propre:... /l̄'une/ en fait les compagnons de son indolence, ... / l'autre / les instruments de ses débauches, ... / la troisième / les victimes de son avarice". -La femme de diplomate, elle, est un être humain qui met son existence à la disposition d'un Etat, représenté en l'occurrence par le Ministère des Affaires étrangères, et ceci, dans la plupart des cas, sans rémunération aucune. Souriante, recevant à merveille, toujours prête à être transférée dans n'importe quel coin du monde, elle remplit une fonction qui serait fort bien payée par une compagnie d'aviation. Sa condition sociale qui apparemment laisse indifférents les syndicalistes - des hommes - n'est juridiquement explicable que par le fait que la femme en question est liée audit Ministère non par un contrat de travail, mais par un acte de mariage, indissoluble dans sa finalité, et conclu avec un individu qui, lui, se trouve être fonctionnaire de cette instance étatique. Le lien entre la femme de diplomate et le Ministère se fait donc par personne interposée de sorte qu'il serait beaucoup plus logique que le diplomate ne conclue pas un acte de mariage, mais un contrat d'engagement analogue aux accords de sous-traitance...

Chaque nation a une manière de traiter ses femmes de diplomates qui lui est propre: L'une lui accorde un congé payé tous les deux ans, l'autre lui fait cadeau d'une somme annuelle de 400 unités de compte

à déduire de l'allocation de représentation de son mari\*), la troisième en fait simplement la victime de son avarice. Si ce n'était pas le sens civique qui vous fait si admirablement remplir votre tâche, je vous dirais: Femmes de diplomates de tous les pays, unissez-vous au GAD! Cessez d'être la femme-objet de la fonction professionnelle de votre mari. L'épanouissement c'est la liberté; car même en tant qu'ambassadrice, comme disait Corneille, "vous seriez devenu/e/s, pour avoir tout dompté, Esclave des grandeurs où vous êtes monté/e/s" (Cinna,II,1).

# § 2. Du mari de la femme de diplomate

Si votre serviteur vous présente l'expression de sa compréhension à l'égard de votre condition sociale, ceci ne peut avoir pour vous qu'une importance relative du fait qu'il est lui-même fonctionnaire des Affaires étrangères. Car il est évident que le mari de la femme de diplomate se trouve dans une situation encore bien plus déplorable que son épouse. Représenter un Etat aupès d'un autre n'est rien par rapport à l'obligation d'assumer, à l'égard de sa femme, la responsabilité pour les décisions du Ministère. Il s'agit là d'une tâche qui dépasse souvent les réserves morales d'un simple fonctionnaire qui se trouve ainsi "coincé" dans un conflit de loyauté entre les deux instances dont il reçoit des instructions.

Qui d'entre nous n'a pas déjà vécu directement ou indirectement le dilemme dû au choix entre un voyage de service et un départ en vacances, conflit de famille souvent mis à l'arbitrage de l'Ambassade et connu dès lors par le Ministère entier qui - comme on le sait - fait rapidement répandre les nouvelles d'ordre personnel tout en ayant parfois des difficultés à informer ses Ambassades des décisions gouvernementales. - Le fait est que la femme de diplomate dispose en la personne.

<sup>\*)</sup> La femme de diplomate serait donc un "objet de représentation" qui coûte en quinze ans autant que l'achat d'un uniforme diplomatique. Mais puisque, dans le pays en question, cet uniforme a été (temporairement) supprimé, cette supposition est apparemment injustifiée. Quoiqu'il en soit, l'intention est louable et l'on ne peut qu'espérer que l'on trouvera un jour une solution qui commencera par améliorer le sort de la veuve de diplomate qui elle, est traitée comme si elle n'avait jamais remué le petit doigt pour le Ministère, elle dont le bien-aimé fut un fonctionnaire si fidèle qu'il en est mort le lendemain de sa retraite...

mari, si elle le désire, d'un bouc émissaire confortable pour tout ce qui va mal, car c'est lui qui a choisi ce métier. Mis de ce fait dans un complexe de culpabilité globale, donc dans un état de dépendance, ce dernier doit accepter les modalités de compensation que lui impose son épouse. C'est ainsi que le degré de l'ambition professionnelle du mari dépend souvent de sa situation conjugale, et qui sait, combien de mes collègues sont, chaque matin, réveillés par la douce parole: Chéri lève-toi, fais carrière!

#### § 3. Du mythe des contes de fées

Nous voici, grâce à l'exemple relativement banal du couple de diplomates, devant un problème plus général. Les spécialistes en la matière nous disent que les capacités intellectuelles d'un nouveau-né ne dépendent pas de son sexe. Aussi est-il admis, depuis 787, que la femme dispose d'une âme. Il y aurait donc égalité entre la petite fille et son frère jumeau sous réserve de leur différence biologique. n'empêche qu'une éducation différenciée s'impose à ces gamins, éducation conditionnée par une habitude millénaire, qu'elle soit justifiée ou non. Exprimé d'une façon simplifiée l'on dit au garçon: Il faut que tu deviennes comme Papa - ou même mieux que lui\*); et la petite fille s'entend dire selon l'exemple de Blanche-Neige et de la Belle au Bois dormant: Tu épouseras un bel homme, fort et grand, qui te protégera et te garantira une vie pleine de bonheur et d'épanouissement. Ce cliché est au fond fort sympathique, car habituel depuis des siècles; mais il implique tacitement une différenciation de la femme, surtout une discrimination de la femme non-mariée, et pose des jalons qui peuvent déterminer une vie. L'homme est axé sur une carrière qui lui est décrite comme la source de son bonheur, le moyen de sa réalisation, et en même temps il est rendu responsable de l'épanouissement de sa femme qui elle, toujours selon ce cliché, a besoin d'un protecteur pour atteindre son bonheur. Le garçon ayant

<sup>\*)</sup> Comme toujours, les anciens Grecs l'ont déjà dit:  $\Im \Omega$   $\pi \alpha \tilde{\imath}$ ,  $\chi \acute{e} v c i 0$   $\pi \alpha \tau p \acute{e} c$   $\varepsilon \partial \tau \nu \chi \acute{e} c \tau e \rho o c$  , et bien entendu, le  $\overline{\tau} \omega \tau c$  , à qui fut donné ce conseil était le fils et non la fille.

des difficultés à l'école sera donc contraint (par l'investissement d'efforts et de fonds considérables) à réussir bon gré mal gré ce qui constitue une préparation admirable - et sans doute meilleure que s'il était le premier de sa classe - à la concurrence de la vie professionnelle, tandis que la fille se trouvant face au même problème scolaire sera sans autre axée sur une profession dite "féminine", donc moins apte au défi professionnel, donc moins bien payée, ce qui n'a soi-disant "aucune importance" puisqu'elle va de toute façon se marier. Et selon un préjugé regrettable et toujours répandu on ajoute qu'une fille n'a quoi qu'il en soit pas avantage à disposer d'une formation qui lui donne un genre trop intellectuel.

Chose surprenante, on s'étonne de voir si peu de femmes occuper des postes de cadre et on en déduit que la femme est profession nelle ment discriminée, au lieu de constater qu'elle est du point de vue matériel et surtout psychologique simplement mal préparée au défi de la vie professionnelle.

# § 4. De la dépendance

Ce cliché dont nous sommes tous plus ou moins victimes, a comme conséquence une double dépendance. D'abord une dépendance de la femme à l'égard de son mari. La fille de 18 ans cherche - en général - à epouser un homme plus âgé qu'elle et qui dispose, de ce fait, par rapport à elle d'un avantage quant à la formation et à l'expérience professionnelles. Si elle a des enfants, son déficit de formation s'agrandit, pendant que le mari continue à se former. C'est donc ce dernier qui gagne leur vie ce qui engendre nécessairement un "déficit de la balance des paiements" à moins qu'il ait épousé une millionnaire. Une fille ne fait, du point de vue matériel, que rarement une mésalliance..., confort qu'elle paie avec une dépendance évidente, tant que c'est l'argent qui commande. L'infirmière épouse un médecin, mais la femme-médecin préfère rester célibataire plutôt qu'épouser un infirmier\*. Et la plupart des femmes, même sans enfants, si elles

<sup>\*)</sup> comme le constate Esther Vilar: Das polygame Geschlecht, Munich 1974, p. 57 s

devaient rester veuves sans pension, se verraient obligées de mener une vie nettement plus modeste du moment où elles seraient obligées de la gagner sur la base de leur propre formation professionnelle. Cela n'est nullement un reproche, mais une constatation.

Quant à l'homme, il se trouve dans une dépendance active, c'est-àdire dans la conscience - au fond prétentieuse, erroné, et donc culpabilisante - que le bonheur de sa femme dépend de lui, d'où un complexe de supériorité, injustifié par les faits, donc compensé par une certaine arrogance, exprimé dans ce léger mépris qui caractérise si souvent la façon dont l'homme se fait une opinion de la femme.

Plus la différence d'âge entre lui et son épouse est grande, plus il a (comme le dit fort justement Mme Vilar)\* l'impression d'avoir adopté une grande enfant, une sorte de fille au pair, avec (au moins selon cet auteur) parfois les problèmes quasi-incestueux qu'une telle situation peut comporter pour lui.

# § 5. De l'interdépendance

Tout ceci n'empêche pas que le mari aurait besoin d'une femme qui ne soit pas "objet de protection", mais partenaire égale. C'est la raison pour laquelle les "métiers à deux" favorisent d'habitude la cohésion du couple et c'est la raison aussi pour laquelle l'homme se sent souvent (et hélas) beaucoup mieux compris par sa secrétaire que par sa femme, la première partageant avec lui et en étroite collaboration bien plus de détails de sa vie que son épouse. - Or, chose étrange, de nombreux hommes, vaniteux et prétentieux, n'épousent pas une vraie partenaire, ayant peur du défi que constitue l'équilibre, et préfèrent par conséquent une situation, où du point de vue superficiel au moins, les relations de pouvoir sont clairement déterminées en sa faveur. Dans une telle situation, peu satisfaisante et indigne pour la femme, celle-ci peut soit, après un certain temps, se livrer au combat pour l'émancipation, soit subir son sort selon

<sup>\*)</sup> ibidem, p. 149

la tradition, soit déterminer les décisions qui seront formellement prises par le mari, soit - dans quelques cas - continuer à jouer la petite fille protégée en vue d'attendrir et ensuite d'exploiter son mari. De ceci il s'ensuit que la femme aussi aurait avantage à se trouver dès le début dans une situation de vraie partenaire, ce qui présupposerait pour elle une certaine autarcie personnelle et professionnelle, et surtout la capacité d'assumer la solitude. Ce n'est qu'ainsi que pourrait se créer une interdépendance dans la liberté dans laquelle la distribution des rôles et les conséquences qu'elle implique ne seraient plus une fatalité mais le résultat d'un choix.

# § 6. De l'exploitation

En réalité il n'y a que rarement une véritable interdépendance, mais plutôt une relation plus ou moins équilibrée dans l'exploitation mutuelle. A ce niveau, toutes les gammes sont possibles du fait que le mari détient le monopole financier et la femme celui des enfants. Je décris ci-après les quatre extrêmes possibles et qui permettent de prouver n'importe quelle thèse sur le mariage. La réalité, comme presque toujours, se trouve quelque part entre les extrêmes.

lère version: La femme, mal préparée pour la vie professionnelle, qui se marie et a des enfants, se met dans une situation de dépendance matérielle complète à l'égard de son époux. Le mariage est pour elle un piège dans lequel elle est enfermée et dont elle n'arrive à se défaire partiellement qu'à 40 ans, épuisée et sans véritable possibilité de recyclage. Donc d'abord le surmenage, puis la sous-occupation ou, en termes sociologiques: d'abord l'exploitation, puis le chômage.

<u>2ème version</u>: Cette même femme peut, si les circonstances s'y prêtent, vivre l'état décrit ci-dessus d'une façon relativement agréable: pas de stress intellectuel en vue de réussir un examen universitaire, pas

de contrainte continuelle, et au fond stupide, à la réussite que constitue la vie professionnelle, rien de ce surmenage du PDG qui mène à plus ou moins longue échéance à l'infarctus, mais une vie relativement contemplative à moyens assurés; le choix d'un confort que la femme ne pourrait s'offrir qu'en travaillant d'une façon nettement plus dure, de sorte qu'elle n'aurait même plus le temps d'en jouir.

Jème version: Le mari qui laisse à sa femme le monopole des enfants joue - comme le fait sa femme vis-à-vis de son métier - le beau rôle insignifiant en étant un père gentil qui dit oui à tout et qui, de ce fait, perd l'estime de ses enfants. Il se comporte dans sa famille comme le fait sa femme dans des cocktails professionnels, en gardant une fonction d'infériorité confortable et en faisant fructifier son incapacité en matière pédagogique. Elle est une nullité en affaires ce qui lui vaut une rente perpetuelle de la part de son mari, et lui est une nullité en éducation ce qui lui vaut une prestation de service en matière de pédagogie de la part de sa femme.

<u>Hème version</u>: La femme, par le truchement de son monopole sur les enfants, se trouve à cet égard dans une position dominante dont l'abus peut se manifester par un chantage à l'égard du mari. Par la menace de le quitter - bien entendu avec les enfants - elle peut se permettre n'importe quelle liberté et se faire donner par lui pratiquement tout, tandis que l'époux est, en termes de sauvegarde de sa substance familiale, sans défense. Peu importe que, finalement, elle obtienne ou non le divorce ou qu'elle ait gagné ou perdu le procès y relatif, elle recevra presque toujours l'autorité paternelle et la garde des enfants, et si elle joue bien à la petite fille exploitée, une rente jusqu'à la fin de ses jours.

Comme je viens de le dire, ces quatre versions (sans exclure l'amour) englobent pratiquement toutes les variations psychologiques possibles de la vie conjugale. Or, le droit du mariage et du divorce dans une grande partie des Etats européens part de l'idée que la femme est brave, mais plus ou moins incapable de gérer ses affaires, qu'elle a

donc besoin de la protection juridique de son mari. Puisque cette protection donne à l'homme le moyen d'exploiter son épouse, sa "supériorité" le rendant au moins virtuellement grossier, il faut continuellement le menacer d'un droit au divorce qui donne tous les avantages à la femme. On ne peut que constater que le droit de la famille traditionnel part d'une idée lamentable du mariage et ouvre à l'homme et plus encore à la femme des possibilités d'exploitation et de chantage qui - si elles existaient dans les relations de travail - auraient depuis longtemps déclenché une révolution. Il est vrai que dans différents pays - et aussi en Suisse - des travaux sont en cours au sujet de la révision du droit du mariage en vue d'une participation équilibrée à l'intérieur du couple. Malheureusement c'est beaucoup moins le cas dans le domaine du droit du divorce où - pour ne citer qu'un exemple - l'attribution de l'autorité paternelle au père et de la garde des enfants à la mère constitue présentement toujours une solution qui n'est que rarement réalisée. Et pourtant ce ne serait qu'une concession minime en vue d'une "participation dans le divorce".

### § 7. De la discrimination

La mise en infériorité de la femme est un fait si séculaire qu'elle est acceptée de part et d'autre presque comme une fatalité biologique. Le droit de la famille n'en est qu'un exemple, il est lui-même le résultat d'un traitement qui va de l'extermination des sorcières et de l'excision jusqu'à l'image pitoyable que peint le père Freud de la femme. En un mot: l'on a défendu à la femme de se définir par elle-même; elle est un non-homme, comparable au juif qui est un non-chrétien, au noir qui est un non-blanc. Benoîte Groult a démontré d'une façon bien plus prenante que je ne puis le faire ici, à quel point la misogynie sous-jacente est une forme de racisme universel, et que les femmes qui font en même temps partie d'une race discriminée se trouvent dans une condition sociale doublement désavantagée\*). Pour-

<sup>\*)</sup>Benoîte Groult: Ainsi soit-elle, Paris 1975, p. 209-222

quoi n'y a-t-il pas ou presque pas de femmes compositeurs, prêtres catholiques, pilotes d'avion de ligne, prix Nobel, constructeurs de cathédrales? Pourquoi fallait-il attendre le dernier siècle pour rencontrer un peu plus fréquemment des femmes écrivain ou peintre, et notre époque pour que l'on daigne ouvrir les portes des universités à des femmes dont le seul but était d'agrémenter le repos du guerrier et de se charger de sa reproduction? Pauvre monde qui n'a pas plus su tirer profit de la finesse de coeur de la moitié de sa population! Les résultats sont d'ailleurs assez éloquents.

On me dira que c'est la créativité maternelle qui a engagé toutes les forces de la femme et que la maternité compense de loin la quasiinexistence de la femme sur le plan culturel. Je suis le premier à souscrire à cet argument, mais en ajoutant qu'il ne tient que partiellement. Il est évident que le fait d'élever convenablement deux enfants est du point de vue civique une tâche infiniment plus importante, délicate et créatrice que d'être Ambassadeur de Suisse. Mais la créativité concrétisée dans des conditions favorables à l'épanouissement est une chose stimulante, de sorte qu'une femme ayant élevé ses enfants devrait, au lieu d'être épuisée, se trouver stimulée et ainsi pouvoir continuer une activité créatrice. Or, c'est le contraire. Et qu'en est-il de ces millions de femmes sans enfants? N'aurait-on pas pu, avec un peu de bonne volonté, en trouver un plus grand nombre pour peupler l'histoire entre Cléopâtre et Elisabeth Tère\*)? Et toutes ces femmes, enfermées par vocation ou par contrainte dans la vie au fond merveilleusement enrichissante - d'un cloître, pourquoi y qui nous ont laissé une oeuvre philosophique, en a-t-il si peu métaphysique ou théologique? Pourquoi y en a-t-il si peu qui ont exprimé leurs sentiments, angoisses, envies et joies sous forme de poèmes? La timidité qui fait le charme de la petite fille, seraitelle le résultat d'une inhibition, d'une névrose millénaire?

<sup>\*)</sup> Le Nouveau Petit Larousse, Paris 1971, donne, comme on le sait, dans sa deuxième partie des biographies d'hommes célèbres. Les tout grands ont droit à une photo. Par souci d'objectivité, je me suis donné la peine de compter leur nombre: 1060 hommes (qui ont tous vécu) contre 122 femmes, ce dernier chiffre comprenant, à par la Comtesse de Ségur, Mme de Sévigné et les mères et maîtresses portaiturées par des peintres célèbres (sic!), de multiples déesses, les sept muses, la Joconde et la Marseillaise, car le monde serait vraiment trop désolant si l'on commençait, au surplus, à nier l'existence de ces dernières.

Que le génie ne soit donné qu'à une élite minoritaire, est incontestable, mais que la femme ait été, pendant des siècles, quasiment exclue de cette minorité, est biologiquement absolument injustifiable. Car même ces quelques femmes qui apparaissent dans l'histoire seraient probablement en grande partie oubliées si elles avaient été des hommes: Qui se souviendrait encore d'un Monsieur Germain de Staël? Ceci veut dire que les limites de ces quelques exceptions - subjectivement extraordinaires - et l'histoire que l'on en fait, confirment une règle que certains aimeraient qualifier de fatalité et qui en réalité devrait nous inquiéter au plus haut niveau. Car l'oppression séculaire des capacités créatrices de la femme par la limitation de ses fonctions à celles d'amante, de mère et de ménagère implique un potentiel révolutionnaire comparable à celui des pays en voie de développement. Si les femmes étaient solidaires entre elles, elles auraient depuis longtemps pu changer leur condition sociale. Or, c'est peut-être par sagesse qu'elles n'abusent pas collectivement de leur pouvoir en sauvegardant leur foi en la force de la maternité ou en se limitant à des méthodes plutôt improductives d'opposition telles que la manifestation maladroite, l'indifférence, la grève selon l'exemple de Lysistrata, la contre-exploitation, le chantage au divorce etc ...

Pardonnez-moi cette comparaison un peu absurde: La femme dans notre société joue un rôle politique comparable à celui de la Suisse dans le monde: neutre, disponible, sans influence directe sur les affaires, plaque tournante de l'argent, humanitaire, productrice d'aliments nutritifs pour enfants, hospitalière, efficace et effacée, belle, sympathique et parfois irritante, ne produisant jamais un véritable génie. Or, la Suisse avec ses 6 mio d'habitants peut - peut-être - se permettre un tel luxe. En est-il de même pour les deux milliards de femmes qui constituent la majorité de notre population? La réponse est laissée à votre appréciation.

#### § 8. De l'émancipation et de l'égalité

L'émancipation de la femme - et de l'homme - est dans un certain sens un problème de non-exploitation qui ne peut que partiellement être résolu par le droit. C'est principalement une question de mentalité, donc d'éducation qui elle ne progresse que très lentement. Dans les domaines où "l'homme est la mesure des choses", on a toujours tendance à entendre par "homme" non l'être humain, mais le mâle. C'est lui qui détermine la façon dont le monde est vu, interprété et à concevoir. Si une femme veut faire de même, on la traite de virile au lieu de reconnaître chez elle une façon féminine de voir les choses sérieuses. Par conséquent l'homme dit "de confiance" n'est que rarement une femme. Si une affaire est tellement importante qu'il faut y investir de la confiance, c'est mieux de la confier directement à un homme au lieu de passer par une femme qui - pour être prise au sérieux - doit jouer à l'homme, ce qui la désavantage nécessairement. C'est dans la non-reconnaissance dans la vie publique de la spécificité de la femme que réside sa discrimination. Si elle avait d'ailleurs une connaissance un plus approfondie de l'homme, elle n'aurait pas l'idée de devenir son égale.

La preuve que le problème n'est que partiellement d'ordre juridique est donnée par le fait que même après l'introduction du vote des femmes, qui constituent plus de la moitié de l'électorat, celles-ci ne sont guère représentées au Parlement. Apparemment le problème se complique du fait que les femmes, entre elles, ne se font pas confiance et s'envient dans une jalousie enfantine au lieu d'être solidaires. Une partie considérable d'entre elles ne votent par principe jamais ou que rarement pour une femme: en Italie 41 %, en Allemagne 37 %, en Grande-Bretagne 31 %, en France 28 % - 34 % des femmes à l'intérieur de la Communauté européenne sont en principe de l'avis que la politique est une affaire à réserver aux hommes \*\*\*), et 54 % ont l'impression qu'elles n'auraient de toute façon aucune influence sur la marche des affaires \*\*\*). La plupart des femmes préfèrent

<sup>\*)</sup> Commission des CE: Femmes et hommes d'Europe, Attitudes comparées à l'égard de quelques problèmes de société, Bruxelles 1975, p. 110-116

<sup>\*\*)</sup> ibidem, p. 99-104

<sup>\*\*\*)</sup> ibidem, p. 118-122

un chef de sexe masculin. Pratiquement 100 % des passagères assises dans un Boeing 747 seraient sérieusement inquiètes en apprenant que le pilote appartient à leur sexe. Et presque personne ne considère qu'il est en pratique concevable qu'une femme soit présidente d'une grande société multinationale et qu'un homme s'occupe exclusivement de l'éducation de ses enfants. Dans une telle situation, est-il étonnant qu'un tiers des européens soit convaincu que la femme a moins de chances de "réussir sa vie" et que les raisons fournies à cela soient principalement d'ordre psychologique: le rôle traditionnellement familial de la femme, l'attitude des hommes, les habitudes de la vie professionnelle \*\*)?

Si l'émancipation est une question d'épanouissement, d'équilibre psychique et de condition sociale dans le sens large du terme, il s'agit entre autres d'un problème qualitatif d'égalité deschances. Le postulat principal consiste donc à donner à la fille une formation matérielle et psychique qui lui offre la possibilité réelle de choisir entre la maternité, une occupation professionnelle partielle ou une carrière proprement dite qu'elle puisse suivre sans inhiaucune. Ceci implique, en ce qui concerne l'éducation des garçons, un abandon du complexe de supériorité ainsi que d'une part, une véritable préparation au mariage et de l'autre, un développement vers l'acceptation de la femme comme partenaire professionnelle égale ainsi que cela est déjà acquis dans les professions libérales et dans certaines parties de l'administration. A part cela il faut que l'homme non seulement reconnaisse, mais encore connaisse les problèmes de la condition féminine, ce qui présuppose un dialogue beauccup plus ouvert.

Sur le plan juridique, le postulat implique la stricte égalité de traitement du point de vue salaire, promotion, restrictions dues à

<sup>\*)</sup> ibidem, p. 23-29

<sup>\*\*)</sup> ibidem, p. 30-36

la nationalité etc. Ceci n'est qu'une question de temps. Plus les femmes auront le courage de présenter les cas de discrimination juridique les concernant aux tribunaux, plus vite justice leur sera faite. Il y a quelques années encore, une mère célibataire n'était, au point de vue salaire, pas mise sur le même pied qu'une mère divorcée ou veuve. Aujourd'hui cela va de soi. Depuis quelques jours l'égalité des salaires est acquise dans le Marché commun grâce au courageux procès mené par Gabrielle Defrenne contre Sabena devant la Cour des CE\*); cette dernière a en effet statué que l'art. 119 du Traité de Rome stipulant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, était directement applicable dans tous les Etats-membres. Il n'en reste pas moins que la comparaison des fonctions est une chose extrêmement difficile et que le fait de réserver quelques métiers uniquement aux femmes continue à impliquer un danger de discrimination considérable. - En ce qui concerne les révisions nécessaires du droit du mariage et de son complément, le droit du divorce, nous en avons déjà parlé.

Sous réserve des révisions d'ordre juridique, il semble que la maternité, dès qu'elle peut plus ou moins faire l'objet d'un choix, constitue une limite au postulat de l'égalité des sexes, limite généralement acceptée et même souhaitée. Il n'y a en effet essentiellement que le groupe du sociologue Ernest Bornemann (le prétendu Karl Marx des femmes) qui préconise une société sans classes dans laquelle, dans l'intérêt de l'égalité de la femme, les enfants sont à concevoir en éprouvette, ce qui engendrera, avec une nécessité logique, une permutation biologique de la femme. Cette permutation - toujours selon M. Bornemann - libérera la femme des indispositions passagères et de l'inutilité désavantageuse des seins tout en atténuant la virilité excessive, donc discriminatoire de l'homme, de sorte que la sexualité polarisée de l'ère bourgeoise se transformera en une tendresse polymorphe et indifférenciée \*\*\*).

<sup>\*)</sup> Affaire 43/75 du 8.4.76 (pas encore publice)

Ernest Bornemann: Das Patriarchat. Ursprung und Zukunft unseres Gesellschaftssystems, Francfort s.M. 1976

<sup>\*\*\*)</sup> voir: Die Weltwoche, no 8, du 25.2.76, p. 41-43

Avant que ce nouveau monde paradisiaque, sérieusement conçu par certains idéologues de gauche, se réalise, il faudrait tout de même se permettre cette question réactionnaire: l'égalité est-elle véritablement un bien en soi ou n'est-ce pas plutôt la diversité sans exploitation qui est la véritable source d'épanouissement? Or, si cette idée est acceptée, il est évident que le principe de l'égalité du droit implique que des états de fait différents fassent l'objet de traitements juridiques différenciés, ce qui ne doit cependant pas impliquer de discriminations. Dans cet ordre d'idée, les progrès réalisés sur le plan juridique sont considérables et ont dépassé de loin les préjugés qui subsistent sur le plan de la mentalité. Ajoutons, pour exemplifier ce dernier fait qu'un quart des hommes et femmes de la CEE ne trouvent pas normal qu'une femme sorte sans son mari le soir pour participer à une réunion...\*)

# § 9. De la contraception et de l'avortement

Il est assez extraordinaire de constater que l'élément ayant le plus libéré la femme n'a pas été conçu dans un parlement, mais dans un laboratoire chimique. C'est la science et non une déclaration des droits de l'homme qui a délivré le couple de cette angoisse constante de devoir assumer la responsabilité d'un acte dont la motivation se trouve, dans la plupart des cas, à un niveau différent. Loin d'être une incitation à la débauche, les moyens contraceptifs ont éliminé une série d'entraves à la qualité de l'affection tout en rendant possible le choix conscient de la maternité. Cette découverte est d'une telle importance qu'il est normal que ses premiers effets aient été quelque peu déconcertants. Toutes ces Ménie Grégoire, Marcelle Ségal et Cie ont, par leurs multiples courriers du coeur, probablement rendu un mauvais service aux femmes en exagérant démesurément le Plaisir-à-majuscule, devenu ainsi possible, de sorte que les lectrices (et lecteurs) se sentaient désécurisés et anormaux si ledit Plaisir n'entraînait pas un évanouissement de dix minutes. Or, à plus

<sup>\*)</sup>op.cit., p. 54-57

ou moins longue échéance s'instaurera unzentente sur les possibilités réelles et les richesses de la vie à deux qui, je l'espère, aura également sa répercussion sur ces millions de femmes qui subissent toujours - par la main d'autres femmes - l'atrocité de l'excision et de l'infibulation, tortures miscs sous silence par les organisations internationales et qui privent à jamais leurs victimes de l'épancuissement en tant que personnes physiques.

Bien plus complexe est le soi-disant droit à l'avortement dont la réalisation est considérée par beaucoup de femmes comme une des étapes principales sur la voie vers l'émancipation\*. Je crois que le problème, sous cette forme, est formulé d'une façon erronée. Car avoir un enfant constitue de toute façon le dépassement d'une limite existentielle, l'engagement d'une responsabilité que l'on n'arrive à assumer que dans des proportions extrêmement restreintes et ceci à cause de la propre liberté dont dispose l'enfant. Concevoir la liberté de l'enfant devrait donc être un acte qui lui-même se conçoit dans et par la liberté et en pleine conscience de la responsabilité seulement partiellement assumable à laquelle on s'engage. Sinon c'est de la témérité. Cette liberté, qui implique que l'on puisse dire oui ou non, la femme l'a pratiquement atteinte par les moyens contraceptifs.

Il n'empêche qu'il y a dans notre pays à peu près 190 avortements par jour (à quoi s'ajoutent, à titre de comparaison, 3 suicides), chiffre qui correspond proportionnellement à celui des autres pays européens. Une société présentant un tel phénomène est malade et l'on ne la guérira pas avec des interdictions d'ordre juridique. L'approche légaliste du problème est parfaitement inadéquate et ne peut dans le meilleur des cas que tranquilliser les consciences. En outre, la légalisation de certains cas d'avortement ne résoud en rien le problème et ne fait que démontrer le cynisme atroce de l'approche légaliste qui commence à déterminer, au nom de la loi et à la place des parents,

<sup>\*)</sup> Je partage à ce sujet les propos de mon ami Hans Saner desquels je me suis partiellement inspiré en rédigeant ce passage: Das Problem des Schwangerschaftsabbruchs, Reformatio-Evangelische Zeitschrift für Kultur und Politik, 24. Jg, Berne 1975, no 3 (mars) p. 134-145, no 4 (avril), p. 203-211.

quelles catégories de foetus ont droit à la survie et lesquelles ne l'ont pas. A part cela, le point de vue du père est presque complètement négligé, comme si ce dernier n'avait pas autant de raisons de faire valoir son opinion.

Si l'on veut éliminer l'avortement, on ne peut le faire que par la formation de la conscience du couple, non en interdisant, mais en apprenant aux êtres à faire usage de leur liberté et à engager leur responsabilité. C'est - sur un plan général - ce qui devrait nous distinguer des régimes totalitaires. Mais cela est évidemment une tâche infiniment plus difficile que la mise en vigueur d'une loi. Or, une loi dont la norme d'interdiction est continuellement contournée et dont les exceptions donnent l'illusion de ne pas devoir assumer individuellement une responsabilité, ne fait que prouver son inadaptation au règlement du problème. Si je suis donc - personnellement - pour l'impunité de l'avortement, ce n'est pas parce que je le soutiendrais a priori, mais parce que je suis de l'avis qu'il s'agit d'un problème existentiel qui - comme le suicide - n'est pas saisis-sable par des normes de droit pénal. Ce qui est regrettable, c'est que la réalité quotidienne semble me donner raison.

# § 10. De la mère de famille

Le problème crucial qui subsiste est celui du sort des mères de famille pour qui notre société n'a vraiment pas fait grand-chose. Ce sont elles, qui, bien qu'ayant l'occupation la plus créatrice du monde, se sentent en général le plus frustrées. C'est un fait qui laisse rêveur. Aurions-nous une conception complètement erronée des valeurs?

Tout d'abord, il faut constater que nos urbanistes font, à ce sujet, souvent preuve d'une inconscience irresponsable. Construire en ban-lieue un gratte-ciel et y cloisonner dans des appartements de trois pièces, toutes identiques et minuscules, une cinquantaine de mères

avec un ou deux enfants comme dans une cage à poules est une idée absolument cauchemardesque: Isolées dans des chambres mal isolées, ces cinquante femmes sont contraintes de faire à la même heure la même chose au même endroit de leur appartement respectif, comme si l'on n'avait jamais inventé le principe du partage du travail: c'est vraiment une vision kafkaienne. A quoi s'ajoute la disponibilité continuelle de la mère à l'égard de l'enfant, chose absolument merveilleuse, mais qui constitue une dépense intellectuelle énorme et épuisante, excluant pratiquement toute autre occupation continue par le fait que la mère est, toutes les trois minutes, interrompue par un souci, une question, ou un danger menaçant l'enfant qu'elle ne peut, de ce fait, guère laisser seul à la maison. Le soir, l'impression d'avoir vérielle est moralement vidée sans avoir tablement fait quelque chose de créateur. Sur quoi rentre le mari, épuisé lui aussi, parfois exigeant et parfois s'imaginant retrouver une épouse n'ayant rien eu d'autre à faire que de se réjouir de sa venue. Ne ressentant pas l'envie de se raconter les banalités de la journée, ils se mettent devant la télévision et puis au lit qui - vu le manque de fantaisie des architectes - ne peut se trouver qu'à un seul endroit de sorte que cinquante couples, l'un au-dessus de l'autre, se mettent à la même heure dans le même lit du type Pfister SA pour s'adonner à des intervalles plus ou moins rapprochés aux mêmes occupations, et l'on s'étonne du nombre croissant de femmes ayant (rm pas à cause, mais malgré la pilule) des dépressions et des problèmes d'ordre orgasmatique et libidineux. Il n'y a aucun doute que les mères, dans notre société, souffrent d'un manque d'épanouissement évident s'exprimant dans un acerbe mécontentement qui ne peut avoir que des répercussions fâcheuses sur les enfants. A cela s'ajoute le problème du mari qui n'est souvent pas apte à faire face au défi de sa vie professionnelle.

Le cloisonnement de la femme et le surmenage du mari sont d'ailleurs les causes primaires les plus fréquentes des mésententes conjugales. Dans ce contexte, il est souvent difficile de savoir, si la femme rouspète parce que son mari travaille trop, ou si le mari travaille trop parce que sa femme rouspète. Il s'agit là probablement d'un phénomène de réciprocité conjugale. La seule chose que l'on peut

constater avec certitude, c'est qu'il y a des hommes à épouse particulièrement rouspéteuse qui ont fait des carrières absolument brillantes; il suffit de penser à Socrate qui cependant, et il faut l'ajouter, a mis fin à ses jours.

Si l'on veut véritablement faire quelque chose pour la femme, il faut le faire pour la mère de famille; ceci facilitera aux hommes la recherche d'un équilibre raisonnable entre métier et maison. Et il faut que les mères s'organisent entre elles. Je pense aux crèches, aux possibilités de travail partiel et au recyclage, au salaire de mère, à une conception architecturale qui facilite la vie en commun sans mettre en cause l'intimité familiale si elle est désirée, etc. Ceci de nouveau est une question de mentalité. Le but le plus important doit être la revalorisation du métier de mère, par des actes concrets et non par des discours de ler août. Car une telle revalorisation atténuerait le problème de la discrimination qui est bien trop exclusivement axé sur la carrière professionnelle. Mais cela présupposerait aussi (et je me répète) une prise de conscience de la nécessité d'un partage, entre partenaires égaux, des responsabilités familiales, donc un abandon des privilèges du mari dans le mariage et un abandon des privilèges de la femme dans le divorce. Ce n'est que par ce moyen que l'on évitera que ces deux institutions ne soient des refuges d'exploitation et de chantage confortables. Si l'on n'arrive pas à arrêter la chute vers l'absurde que subit chez nous la famille, sa dissolution préconisée par certaines tendances de gauche sera la seule conséquence logique. Le postulat d'une telle revalorisation effective est donc beaucoup plus important que tout ce que l'on peut exprimer au sujet de la condition féminine en Europe.

# § 11. De la femme en Europe

Nous sommes, avec l'invention de l'arme nucléaire, entrés pour la première fois dans une époque où l'histoire n'est plus une affaire de régions, mais un événement global. La conséquence en est que la

multitude de cellules de prise de conscience politique se réduit à un nombre relativement restreint de centres de décision plus ou moins supranationaux. Ce fait implique une neutralisation de la femme. Car, tant que la politique locale avait encore une certaine autonomie, l'influence de la mère, gardienne du foyer, sur le mari, faiseur de politique, représentait une certaine réalité. La femme suisse au 19ème siècle avait un impact bien plus effectif sur les événements politiques qu'aujourd'hui, où des décisions d'ordre existentiel peuvent être prises par des instances se trouvant éloignées à des milliers de kilomètres. De plus en plus, chaque continent parle d'une seule voix, de sorte qu'il est devenu nécessaire de permettre au génie européen de s'exprimer avec la force désirable. Mais cette force n'arrive pas à se constituer, car l'Europe se définit sans l'influence de la femme, la distance entre les bureaux de Bruxelles, Strasbourg et Genève, d'une part, et les foyers familiaux de l'autre étant trop grande. Or, il se fait tard en Europe et si l'on veut aboutir, il est temps de commencer. Ce qui manque à la politique européenne c'est la ténacité, l'optimisme, l'humour, le sens civique du compromis et du sacrifice, le dépassement du prestige en faveur de la solution pragmatique, le pressentiment du danger et la confiance en soi, donc toutes ces qualités que la femme a su garder malgré son état de discrimination. Le mâle dans sa supériorité, qui a fini par presque tout détruire pour ensuite prouver, dans l'intellectualisme de sa technocratie, l'absurdité et l'impasse du chemin parcouru, semble enfin faire appel à l'intelligence intuitive de la femme. Même s'il devait intervenir tard, l'engagement féminin dans la politique européenne doit être tenté, ne serait-ce que dans l'intérêt de la sauvegarde de la famille. Plus que jamais, c'est la politique qui déterminera la vie. Engagez-vous donc en vue d'une coincidence de l'avenir de vos enfants et de celui de leur environnement politique.

# § 12. De l'amour et de la beauté

Et pourquoi, au fond, cet engagement pour une Europe qui dans la nuit des temps, fut une femme et qui, aujourd'hui, démontre tous les symptômes

du déclin: l'ingouvernabilité, l'indifférence, l'égoisme, le manque de classe, d'enthousiasme et de foi? Le fait d'être l'héritier d'une culture n'implique pas - et ceci est regrettable - la capacité de la vivre. Et pourtant, il y a une chose qui me laisse rêveur: Dans toute cette humiliation dont la femme fut victime au cours de l'histoire européenne, il semble qu'il y ait eu une force qui, de temps à autre, lui a permis de dépasser sa condition humaine, la force de l'amour qui trouve sa réponse équivalente, créant une égalité et un épanouissement infiniment plus précieux que la réalisation de n'importe quel postulat d'ordre juridique. Certains êtres la vivent, d'autres en sont profondément touchés en lisant de la poésie ou en regardant de la danse classique, expression la plus pure de l'amour dans l'égalité.

Que cet amour soit possible, malgré toutes les discriminations, ce n'est sans doute pas, ou que très partiellement, le mérite des hommes. C'est la beauté de la femme qui en est la cause, connue et pourtant mystérieuse, insaisissable, sujette à découverte. Mais la vie d'un homme est bien trop courte pour humer ne serait-ce que quelques gorgées de cette éternelle source spirituelle et esthétique d'épanouissement qu'est la femme et dont il se détourne, séduit par le pouvoir, au lieu de la considérer comme le point de départ d'un éternel retour, naissance et mort dans la synthèse du bonheur.

L'homme est rêveur et son rêve est d'être l'Oiseau bleu. Mais en réalité il ressemble bien plus à Pétrouchka, ce qui devrait vous permettre de ne plus vous définir par rapport à lui, mais d'être - ni sublimées en Cygne blanc, ni maudites en Cygne noir - ce que vous êtes, indéfinissables, ni objets ni sujettes, mais source de tout ce qui est susceptible d'être de valeur.